

## Procès-verbal

7<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le mercredi 8 novembre 2023, à 19h**  
**Rencontre en salle et en ligne**

**En salle : Centre communautaire de l'édifice Denis-Giguère**  
305, rue Racine, Salle RC15, Québec

### Sont présents

M<sup>me</sup> Isabelle Chabot, présidente  
M. Patrick Raymond, vice-président  
M. Pierre Turgeon, secrétaire  
M<sup>me</sup> Laurie Plamondon, trésorière  
M. Jérémy Papinet, administrateur  
M. Patrick Desrochers, administrateur  
M<sup>me</sup> Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Ville de Québec  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Asselin, conseillère municipale du quartier Des Châteaus –  
Loretteville [sans droit de vote] (par visioconférence à compter de 20h)

### Absente

M<sup>me</sup> Véronique Dallaire, conseillère municipale du quartier Duberger –  
Les Saules [sans droit de vote]

### IL Y A QUORUM

Outre les personnes mentionnées, 9 citoyens sont présents sur place dans la salle et aucun citoyen est en visioconférence.

### Ordre du jour adopté

- |     |  |         |
|-----|--|---------|
| 1.  | Ouverture de l'assemblée   | 19 h 00 |
| 2.  | Lecture et adoption de l'ordre du jour   | 19 h 02 |
| 3.  | Présentation de la Société d'histoire de La Haute-Saint-Charles sur les maisons d'intérêts patrimoniales du quartier | 19 h 05 |
| 4.  | Dossiers du conseil de quartier  | 19 h 40 |
|     | a. Des Châtels en action   |         |
|     | - Demande de financement reçue   |         |
|     | b. Sécurité routière   |         |
|     | c. Table de concertation vélo (TCV)  |         |
| 5.  | Période d'information de la conseillère municipale   | 20 h 00 |
| 6.  | Questions et commentaires du public  | 20 h 20 |
| 7.  | Fonctionnement du conseil  | 20 h 35 |
|     | a. Trésorerie et déboursés   |         |
|     | b. Résolution pour le secrétariat de soutien   |         |
|     | c. Correspondance  |         |
| 8.  | Adoption de procès-verbaux   | 20 h 50 |
|     | a. Assemblée ordinaire du 11 octobre 2023  |         |
| 9.  | Divers   | 20 h 55 |
|     | a. Regroupement de commerçants   |         |
|     | b. Dernière rencontre avant Noël   |         |
| 10. | Varia  | 20 h 10 |
|     | a. Budget 2024   |         |
|     | b. Arrêt moteur – Projet de Mères au front   |         |
| 11. | Levée de l'assemblée   | 21 h 15 |

## 1. Ouverture de l'assemblée

Le vice-président ouvre l'assemblée à 19h.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Patrick Desrochers, dûment appuyée par Laurie Plamondon, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 3. Présentation de la Société d'histoire de La Haute -Saint -Charles sur les maison d'intérêts patrimoniales du quartier :

Mario Lussier est président de la Société de La Haute-Saint-Charles. Il est accompagné d'Hugo Chouinard. Leur local est situé au 264, rue Racine.

Le mandat de la société est de préserver les archives, les documents et les objets donnés et participer à l'animation d'activités comme les Mercredis de l'histoire. Ils ont construit récemment un outil pour les membres afin d'accéder à 1% des archives en ligne.

M. Lussier a présenté les maisons d'intérêts du territoire. Il ne s'agit pas d'une présentation exhaustive du patrimoine bâti. En résumé :

*Le boulevard L'Ormière est un chemin de plus de 300 ans. Quelques maisons ont un intérêt patrimonial, mais la métamorphose cette artère en boulevard urbain a entraîné la disparition presque totale de la trame ancienne du chemin.*

*Quant au boulevard St-Claude (appelé le chemin de la longue-queue), il existe aussi depuis plus de 300 ans. Le tout est situé dans la seigneurie Saint-Gabriel. Ce territoire appartenait aux Jésuites.*

- *Maison Couture. Située près du restaurant Stratos, face au boulevard Johnny-Parent, elle a existé jusqu'à sa démolition pour laisser place à la construction de logements multiples.*
- *Maison Lirette - Cette résidence, voisine de la Maison Couture, était l'une des plus vieilles maisons au 21<sup>e</sup> siècle. Sa façade au Sud est un bon indice de son état ancien. Un autre indice est le toit pentu.*
- *Maison Boutet - Située encore aujourd'hui sur le boulevard L'Ormière, elle date du 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle. Elle est l'une des plus anciennes encore présentes dans le secteur Nord.*

*Le boulevard St-Claude possède plusieurs maisons à intérêt patrimonial.*

- *Maison et moulin à scie - Il y avait notamment à l'emplacement de l'autoroute Henri IV, une maison et une scierie. Il y avait aussi une forge construite quelques années juste avant le passage du train avec les rails de bois. Aujourd'hui, un garage y est installé.*
- *Maison Ouellet-Leboeuf dit Boulet - La famille Ouellet va jouer un rôle important dans la paroisse, notamment dans la vie sociale et quotidienne du secteur. L'emplacement des lucarnes et de la cheminée au Sud indique l'âge de la maison. L'angle des quatre côtés de la toiture démontre aussi l'ancienneté de la maison. Elle est classée supérieure/exceptionnelle dans le classement de la Ville. Dans l'ensemble du territoire Des Châtel, et même l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, elle est parmi les trois plus vieilles maisons.*
- *Maison Linteau - Située sur la route Sainte-Geneviève, cette résidence représente un intérêt patrimonial en raison de sa volumétrie. Elle y a logé de nombreux Linteau à travers les années.*
- *Maison Gastonguay - Cette résidence est située près de la rue Verret. Elle est très importante puisque Louis-Germain Gastonguay a résidé dans cette maison, le dernier maire de Neufchâtel.*
- *Maison Marcel Demers - Ce bâtiment possède des éléments architecturaux démontrant son âge. Située sur la rue D'Avignon, la résidence possède un toit mansardé, un indice de son âge.*
- *Maison Légaré - Située sur la rue Pincourt, cette maison est aussi très ancienne. Elle a été très bien préservée. Les terrains agricoles étaient situés de l'autre côté du boulevard de L'Ormière.*
- *Maison Ward - Cette résidence est située sur rue Pincourt.*
- *Maison des rues Monseigneur-Cooke et Verret - Elle a été très bien préservée. Une chapelle y avait pignon sur rue autrefois et appartenait aux Jésuites. Elle fait partie du territoire protégé comme toutes les résidences de la rue Racine.*
- *Résidences de la rue Marie-Savard - La première résidence située à l'intersection de cette rue et de la rue Verret est d'intérêt patrimonial également. Elle date des années 1860 comme d'autres maisons de cette rue également. Ce secteur avait pour nom le fond à Johnny.*

*La plupart des maisons ne sont pas protégées officiellement puisqu'elles ne sont pas situées dans un secteur visé comme patrimonial. Dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, le seul secteur protégé est la rue Racine et la rue Verret. Toutefois, lorsqu'une résidence est classée supérieure/exceptionnelle par la Ville, cette qualification lui confère une certaine protection.*

#### 4. Points de suivi

##### a. Des Châtelers en action

Pierre Turgeon dresse un bilan positif de l'activité de café réparation qui s'est déroulée le dimanche 5 novembre au Centre communautaire Michel Labadie.

Pour cette activité, le comité citoyen Des Châtelers en Action avait fait une demande de financement de 200\$ au conseil de quartier pour couvrir certains frais (dédommagement à l'équipe La Patente, achat d'aliments pour lunch pour 15 bénévoles). Suite à l'obtention d'une commande de 100.00\$ de la part de Maxi à la dernière minute, la demande de financement a été revue à la baisse soit à 100\$.

##### **Résolution CA-2023-41**

Il est proposé par Isabelle Chabot, appuyé par Patrick Desrochers que le financement de 100\$ soit accordé à Des Châtelers en action pour couvrir certains frais liés à l'activité de Café réparation (dédommagement à l'équipe La Patente).

##### b. Sécurité routière

Isabelle Chabot explique qu'une résolution circule parmi les conseils de quartier afin de demander la reconduction du programme de mobilisation à la sécurité routière de la VQ.

Cette résolution se lit comme suit :

CONSIDÉRANT QUE, le [programme de mobilisation à la sécurité routière de la ville de Québec](#) arrive à sa fin;

CONDÉRANT QUE, le programme de mobilisation à la sécurité routière de la ville de Québec est spécifiquement dédié à la sensibilisation de la population sur le sujet de la sécurité routière :

CONSIDÉRANT QUE, la sensibilisation à la sécurité routière a une portée limitée sur les individus et dans le temps;

CONSIDÉRANT QUE, dans certains cas des besoins en aménagement urbain (éphémères et non-permanents) sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE, étant donné que les CQ ressentent le besoin d'agir efficacement et d'utiliser les subventions avec pertinence et ciblées sur des besoins spécifiques de chaque quartier de la ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE, les administrateurs des conseils de quartier de la ville de Québec agissent à titre bénévole et ne dispose pas des capacités multidisciplinaires et le temps nécessaire à la mise en place d'activités dans tous les domaines et que des associations avec d'autres conseils de quartier est nécessaires doit être encouragée et facilitée par la ville de Québec;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par les administrateurs des conseils de quartier de la ville de Québec en relation aux nombreuses activités et interventions organisées au cours des 4 dernières années de ce programme;

CONDIDÉRANT QU'encore beaucoup de projets et d'interventions en relation à la sécurité routière sont encore nécessaire afin de faire diminuer les divers accidents;

Il est résolu de :

DEMANDER à la ville de Québec de reconduire pour une autre période de 4 années le programme de mobilisations à la sécurité routière de la ville de Québec;

D'AUGMENTER le montant de la subvention à 5000.00 \$ par année;

DE PERMETTRE que les sommes non dépensées soient reconduites sur un ou des projets lors des années subséquentes de ce programme;

DE PERMETTRE aux conseils de quartier d'utiliser les sommes non dépensées durant ce programme, et ce sans affecter le budget d'exploitation, autre subvention possible ou projet d'initiative, et ce afin de pouvoir offrir d'autres activités ou interventions jugées nécessaires par les administrateurs;

D'ÉLARGIR la portée d'action de la subvention en permettant d'élaborer des plans d'aménagement urbain (modélisation de rue) en fonction des besoins et en partenariat avec la ville de Québec et les écoles. L'objectif étant d'accélérer l'identification des secteurs problématiques et l'implantation d'infrastructures légères (suivant la réglementation) pouvant, par exemple, réduire la vitesse des véhicules ou améliorer la sécurité des usagers.

PERMETTRE l'utilisation du mobilier urbain de la Ville de Québec dans le cadre de projet.

DE POUVOIR bénéficier, lorsque possible, des installations, équipements et du personnel de la ville de Québec, pour réaliser des événements ou activité similaires comme par exemple celles du conseil de quartier de Val-Bélair (angles morts des bus, camion et niveleuse) et de pouvoir prendre en charge et de l'étendre à l'ensemble du territoire de la ville de Québec.

#### **Résolution CA-2023-42**

Proposé par Jérémy Papinet, appuyé par Patrick Raymond, il est autorisé de faire une demande pour la reconduction du programme de mobilisation à la sécurité routière de la ville de Québec.

### **c. Table de concertation vélo (TCV)**

Pierre Turgeon mentionne que :

- La vitesse maximale autorisée sur les pistes cyclables serait de 35 km/h selon le panneau à l'entrée de la piste des Cheminots (boul. Montmorency) et de 25 km/h selon Bianca Dussault. Le président de la TCV éclaircira la situation avec Pierre-Luc Lachance. Il s'informerait aussi pour savoir quels efforts de sensibilisation et d'affichage seront faits dans l'avenir pour cette limite de vitesse.

Sur le réseau routier la limite est la même que pour les voitures.

- Accès transport viable (ATV) propose d'organiser des événements de sortie familiale en vélo durant le mois du vélo au printemps 2024. Il serait intéressant d'organiser un circuit avec le quartier de Loretteville et le CQ. Le comité Des Châtelers en Action pourrait être impliqué. Pierre contactera le CQ de Loretteville et ATV pour voir l'intérêt.

## **5. Période d'information des conseillères municipales**

Marie-Josée Asselin mentionne que :

- Une présentation aura lieu en décembre prochain ou en janvier au sujet de la future piscine extérieure dans le quartier Des Châtel. Le projet chemine à la Ville.
- Rue Bazire. La situation perdurait depuis plusieurs années. Un citoyen, porte-parole de la rue, a interpellé l'élue sur la situation de la rue. Ces arbres étaient visés par de l'égavage. Le personnel de la foresterie urbaine tente toujours de conserver les arbres. Il y a des chênes rouges. Il y a un enjeu de glands, mais aussi de "miellat" qui abîment les structures. Deux rencontres ont eu lieu afin de trouver des solutions sans couper les arbres. Les exercices d'égavages faits par le passé arrivaient à leur terme en tant que résultat.

Si les citoyens souhaitent faire abattre les arbres, une demande pouvait être faite et les demandes ont été acceptées par la foresterie urbaine. Des essences spécifiques seront choisies dans le futur afin de replanter des arbres différents pour éviter la monoculture. La replantation est une condition à la coupe pour remplacer. Au total, 30 arbres ont été coupés. Avec le vieillissement, il est possible que d'autres chênes doivent être coupés mais en retardant la coupe, on permettra aux arbres plantés de croître et ainsi réduire les impacts des coupes.

- Elle félicite la tenue de l'activité de Café réparation de dimanche. Très belle activité stimulante pour la vie de quartier. À réitérer. De plus, ça rejoint les objectifs du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Ville de Québec.

## **6. Questions et commentaires du public**

Aucun

## **7. Fonctionnement du conseil**

### **a. Trésorerie et déboursés**

Laurie Plamondon mentionne que, en date du 8 novembre 2023 :

- Compte budget de fonctionnement : 1636,74\$
- Sécurité routière : 811,17\$
- Événement : 1255,67\$

### **b. Résolution pour le secrétariat de soutien**

Il n'y a pas de secrétaire de soutien pour cette rencontre.

### **c. Correspondance**

Invitation reçue pour participer à une discussion, le 29 novembre, sur la Vision de la mobilité active (VMA) et les changements que cette vision va opérer tant dans les quartiers qu'à l'échelle de la ville.

Isabelle, Pierre et Patrick Raymond se sont inscrits.

## **8. Adoption de procès -verbal**

### **a. Assemblée ordinaire du 11 octobre 2023**

L'adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 est proposée par Pierre Turgeon et dûment appuyée par Isabelle Chabot.

## **9. Divers**

### **a. Regroupement de commerçants**

Patrick Desrochers a cherché des références pour une page Facebook sur l'ormière regroupant les commerçants et il n'a pas trouvé de groupe. Isabelle et Patrick vont contacter M. Sébastien Villeneuve de la SAQ afin de renouer, connaître leurs défis, etc...

### **b. Dernière rencontre avant Noël**

Isabelle Chabot propose un souper juste avant la rencontre du 13 décembre. Patrick Desrochers propose le pita pit. On rediscute du dossier par courriel.

## **10. Varia**

### **a. Budget 2024**

Une courte reddition de compte doit être fournie à la Ville de Québec afin d'estimer le solde de notre compte au 31 décembre 2023, soit le solde prévisionnel. Cette reddition de compte permettra à la Ville de déterminer la somme qui doit être déposée le 1er janvier 2024.

Lors du rapport d'activité, un bilan financier plus complet doit être fourni comprenant notamment les entrées et les sorties pour chacun des budgets (Budget de fonctionnement, Sécurité routière et Événement/Des Châtelains en action).

**b. Arrêt moteur – Projet de Mères au front**

**Résolution CA-2023-43**

Proposé par Patrick Desrochers, appuyé par Patrick Raymond, qu'Isabelle participe, au nom du Conseil de quartier, à une rencontre avec le Conseil d'établissement de l'école St-Claude en compagnie d'une membre de Mères au Front, Marie-Ève Brassard afin de voir la possibilité que l'école adhère au projet "À l'arrêt je coupe le moteur".

**11. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à **21 h 09** par Isabelle Chabot appuyé par Pierre Turgeon.